

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**

Envoyé en préfecture le 27/09/2021  
Reçu en préfecture le 27/09/2021  
Affiché le   
ID : 038-213801004-20210921-DEL\_20210921\_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 Septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt et un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Jérôme LOOSDREGT, Michel SALVI, Mme Audrey MARRON, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration : Mme Audrey BUISSON à Mme Christel METAY

Excusés : Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Mme Anne LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Jeudi 16 septembre 2021	Vendredi 17 Septembre 2021	Lundi 27 septembre 2021

**11. Délibération portant avis sur le projet de réouverture de l'Installation Terminale Embranchée (ITE) du parc d'activités SLS**

L'entreprise ALSTOM vient s'installer au centre de l'Actiparc situé sur la commune de Le Cheylas pour créer son nouvel atelier d'entretien ferroviaire en charge d'opérations de rénovation et d'entretien de matériels ferroviaires (trains, métros, tramways).

Dans ce cadre, la société ALSTOM sollicite l'autorisation de réouverture de l'installation terminale embranchée (ITE) entre l'embranchement de SNCF Réseau et les ateliers d'entretien.

Il est précisé au conseil municipal que la demande d'autorisation pour le passage à niveau portée par la société ALSTOM et le Département de l'Isère est en cours d'instruction.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** la réouverture de l'installation terminale embranchée (ITE).

**Décision : Adopté à l'unanimité**

 